



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

DELIBERATION N°81/2025

Production horticole communale - Plantes bisannuelles et vivaces 2024 - Tarifs de facturation aux communes partenaires

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

N°81-2025 (7.10) : Production horticole communale - Plantes bisannuelles et vivaces 2024 -Tarifs de facturation aux communes partenaires
Rapporteur : Monsieur Geffroy

Dans le cadre de la convention de mutualisation de la production horticole, les communes de Pont-Péan et Saint-Erblon ont établi en 2024 des commandes de variétés de bisannuelles et vivaces pour des montants respectifs de 241.60€ et 56.96€.

Il convient de facturer ces commandes aux prix unitaires de :

- Bisannuelles : 0.16€
- Vivaces : 0.20€

	BISANNUELLES			VIVACES			TOTAL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	VALEUR	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	VALEUR	
PONT PEAN	1155	0.16€	184.80€	284	0.20€	56.80€	241.60€
SAINT-ERBLON	356	0.16€	56.96€	0	0.20€	0	56.96€

La ville de Chartres de Bretagne émettra en conséquence un titre de recettes pour chaque commune. La recette totale pour la ville est de 298.56€.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace réunie le 10 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs liés à la mise en œuvre de la convention de mutualisation de plantes bisannuelles,
- Autorise l'émission des titres conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire

Philippe BONNIN

Emmanuel BOSSARD

